

CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 20 FEVRIER 2025 PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy – Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André - MICHAUD Carole – MICHAUD Sonia

Procuration : néant

Absents ou excusés : MCQUADE Alisha

Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine

REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2025

Monsieur André ROSSET rappelle que le projet de création d'une nouvelle mairie a été annulé faute de temps et qu'il devient donc primordial de réhabiliter les locaux de la mairie actuelle afin d'offrir au personnel un espace de travail agréable.

Dans le prolongement des travaux exécutés en 2023 pour réhabiliter le rez-de-chaussée avec la création du bureau destiné au dispositif de recueil, et à la suite de l'arrivée de nouveaux agents, il convient de réhabiliter la salle de pose actuelle en bureau et crée une nouvelle salle de pose au 2^{ème} étage.

Monsieur ROSSET présente le coût prévisionnel de l'opération :

Travaux	46 186,00€
TOTAL HT	46 186,00€
TVA 20 %	9 237.20 €
TOTAL TTC	55 423.20€

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

CDAS 2024 50 %	23 093.00€
Autofinancement communal 50 %	23 093.00€
TOTAL	46 186.00€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

SUBVENTION COLLEGE DE ST JEAN D'AULPS POUR ECHANGE FRANCO- ALLEMAND

Monsieur le Maire indique que le collège Henri Corbet à st Jean d'Aulps organise un échange scolaire avec des élèves allemands au mois de mai 2025.

Au total 13 élèves sont concernés par cet échange :

Le collège a sollicité les communes pour une subvention permettant d'aider à couvrir les frais de transport (autocar et train), ainsi que les frais d'hébergement dans les familles d'accueil.

Monsieur le maire indique qu'une aide de 60 € par enfant est sollicitée, soit un total de 780 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

ACQUISITION PARCELLES MONSIEUR GERALD MARULLAZ

Monsieur Gérard MARULLAZ a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	contenance
A	1761	La Tête du Crêt Nord	4 a 30 ca
A	1884	Le Crozat	77 ca
A	1930	Nantaux Derrière	3 ca
B	151	La Druge	15 a 60 ca
AB	302	Les Fioges	2 a 85 ca
			23a 55 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N et A » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :
 $2355\text{m}^2 \times 1,00\text{€} = 2.355,00\text{€}$

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Acquisition parcelles – BOITON Marie-Pierre et Marielle – ASA MAISON NEUVE – piste forestière

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur André ROSSET propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m² conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles, ci-dessous désignées pour une surface totale de 9163m², appartenant à Mesdames BOITON Marie-Pierre et Marielle.

Section et numéro	Lieu-dit	Surface	Montant
B N° 1208	Bois du Covagny	705 m ²	352,50€
B N° 1241	Les Félires	727 m ²	363,50€
B N° 1336	Les Félires	589 m ²	294,50€
B N° 1628	Les Bois sur les Crots	5138 m ²	2569,00€
B N° 1892	Les Bois de Zauley	244 m ²	122,00€
B N° 1743	Zauley Ouest	790 m ²	395,00€
B N° 1744	Zauley Ouest	670 m ²	335,00€
B N° 1745	Zauley Ouest	300 m ²	150,00 €
		9163 m²	4 581,50€

Il précise que le montant de cette acquisition se monte : 9163m² X 0,50€ = 4 581,50 €.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

REHABILITATION DU CHALET DE LA BAIGNADE DU LAC ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur André ROSSET rappelle le contexte de ce dossier : l'offre touristique et ludique autour du lac est aujourd'hui très complète : activités nautiques et récréatives, baignade, kayak, jeux d'eau, pêche, promenade, circuit VTT, aire de pique-nique...

La commune a engagé des études en vue de la réorganisation à l'aval du lac qui constitue le secteur le plus fréquenté (déplacement du parking et reconquête des rives) : l'aire de baignade a été réaménagée et il faut maintenant rénover le chalet et les sanitaires du poste de secours.

La commune a missionné une équipe de maîtrise d'œuvre et l'autorisation d'urbanisme a été accordée le 22 Avril 2024 en vue de la rénovation extérieure et de l'aménagement intérieur du chalet (sans extension).

La consultation des entreprises a été lancée le 10 janvier 2025 avec une date de remise des plis fixée au 03 Février 2025 : elle comprenant 7 lots et 21 entreprises ont présenté une offre pour un ou plusieurs lots.

Mme Sonia MICHAUD présente ensuite au conseil municipal le résultat de la commission d'appels d'offres réunie le 18 février 2025 concernant les entreprises pour la réalisation De ces travaux.

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Dépose-Charpente- Couverture-Bardage- Ferblanterie	Carraud Charpente	85 294.66 €	102 353.59 €
VRD- Gros-Œuvre	Eiffage Construction	59 000.00 €	70 800 €
Menuiseries extérieurs bois/alu – Occultations – Menuiseries Intérieurs	Guy Perracino	27 346.00 €	32 815.20 €
Cloisons- Doublages- Faux-Plafonds- Peintures	Ates et Fils	12 028.00 €	14 433.60€
Ragréage- Carrelages- Faïences- Pierre	Boujon Denis	15 938.00 €	19 125.60 €
Plomberie - Sanitaire	Aquatair	25 258.94 €	30 310.73 €
Electricité courants forts et faibles - WC	STECH Elec	7 976.00 €	9 571.20 €
TOTAL		232 841.60 € HT	279 409.92 € TTC

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE HAMEAU D'ARDENT **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Afin de sécuriser la ressource en eau, le conseil municipal a approuvé par délibération n° 24/77 et 24/78 du 10 Avril 2024, la construction d'un nouveau réservoir de 300 m3 et le renouvellement de la conduite de distribution qui alimente le secteur d'Ardent

La commune a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet Profils Etudes et le permis de construire a été délivré le 19 Juillet 2024 sous le n° PC 0740188 24 B 0011

La consultation des entreprises a été lancée le 31 Décembre 2024 ; elle comprenait 2 lots avec une date de remise des plis fixée au 27 Janvier 2025 .

- Lot 1 construction du réservoir
- Lot 2 renouvellement de la canalisation d'eau potable

Mme Sonia MICHAUD présente ensuite au conseil municipal le résultat de la commission d'appels d'offres réunie le 18 Février concernant les entreprises pour la réalisation de ces travaux

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot2 renouvellement de la canalisation d'eau potable	SOCCO	448 898.00 €

LOT 1 : des questions complémentaires ont été posées aux entreprises, le lot ne sera pas attribué au CM de février.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MODIFICATION DE LA FORET COMMUNALE DE MONTRIOND

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale de Montriond établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier.

La crise sanitaire en cours sur le périmètre de la forêt communale ne permet pas de suivre rigoureusement l'aménagement. Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, la commune de Montriond demande que l'aménagement soit modifié pour les parties concernées par les dépérissements, dans le cadre de l'arrêté de modification collectif de crise. La gestion de la forêt sera adaptée selon les règles définies dans cet arrêté.

SUBVENTION L'EPHAD DE SAINT JEAN D'AULPS SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Monsieur le MAIRE indique qu'en septembre 2024, l'EPHAD de Saint Jean d'Aulps avait sollicité de la CCHC une aide financière pour le remplacement de son véhicule de portage à domicile dans le but de maintenir ce service qui concerne les communes de Saint Jean d'Aulps, Montriond, Morzine, La Forclaz, La Baume, Seytroux, Essert-Romand et La Côte d'Arbroz. 32 repas sont livrés quotidiennement.

La Sous-préfecture, après examen de ce cas de figure, a refusé un financement par la communauté de commune qui n'a pas compétence en la matière mais elle a donné son accord pour une participation des communes à l'EHPAD.

Le besoin est de 15 492 € après aide de la CARSAT.

Les communes intéressées par le service avec la commune de La Vernaz en plus sont donc sollicitées par l'EHPAD pour apporter une contribution de 15 492 € répartie au prorata de la population permanente soit pour ce qui concerne la commune de Montriond une aide de 1825 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES LINDARETS ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre du programme de piétonisation du village des Lindarets, une première phase de travaux a été engagée avec notamment le dallage de la placette.

La consultation des entreprises pour la seconde phase de l'opération d'aménagement de la traversés des a été lancée le 27 décembre 2024. Avec 2 lots :

Lot 1 : réseaux secs et humides

Lot 2 : aménagements paysagers

Date de réception des offres le 24 janvier 2025 à 12 h 00.

Mme Sonia MICHAUD présente ensuite au conseil municipal le résultat de la commission d'appels d'offres réunie le 18 février concernant les entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Elle propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : réseaux secs et humides	DAZZA	180 632.50 €
Lot2 : aménagements paysagers	EUROVIA	545 850.90 €
Total		726 483.40 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

POINT DES COMISSIONS

Antenne free :

L'emplacement au-dessus des lindarets de l'antenne Free, qui permettra de ouvrir les zones blanches d'Ardent, du lac, des Lindarets, des Albertans a été validé.

L'installation est prévue en 2025 par l'opérateur.

TDF :

La commune va contacter TDF, concernant le relais du Crêt, pour voir si ce dernier a encore une utilité.

Projet d'une piste cyclable entre Bassachaux et les Lindarets :

Madame Christine Terrier évoque la possibilité soulevée par le département d'étudier la réalisation d'une piste cyclable entre le col de Bassachaux et le plateau des lindarets.

La commission tourisme suivra ce projet.

Travaux mairie :

Les travaux d'aménagement d'un bureau pour les ressources humaines dans la mairie ont commencé.

Scène mobile :

Monsieur BRAIZE Richard présente au conseil la scène mobile que la commune va acquérir afin de déposer de ce matériel pour les différentes manifestations organisées par cette dernière, pour un montant de 84 000.00 € HT.

Le conseil à l'unanimité valide cette acquisition.

La séance est levée à 20 h 15.

La secrétaire de séance

SIBIL Christine

le maire

DENNE Jean-Claude